

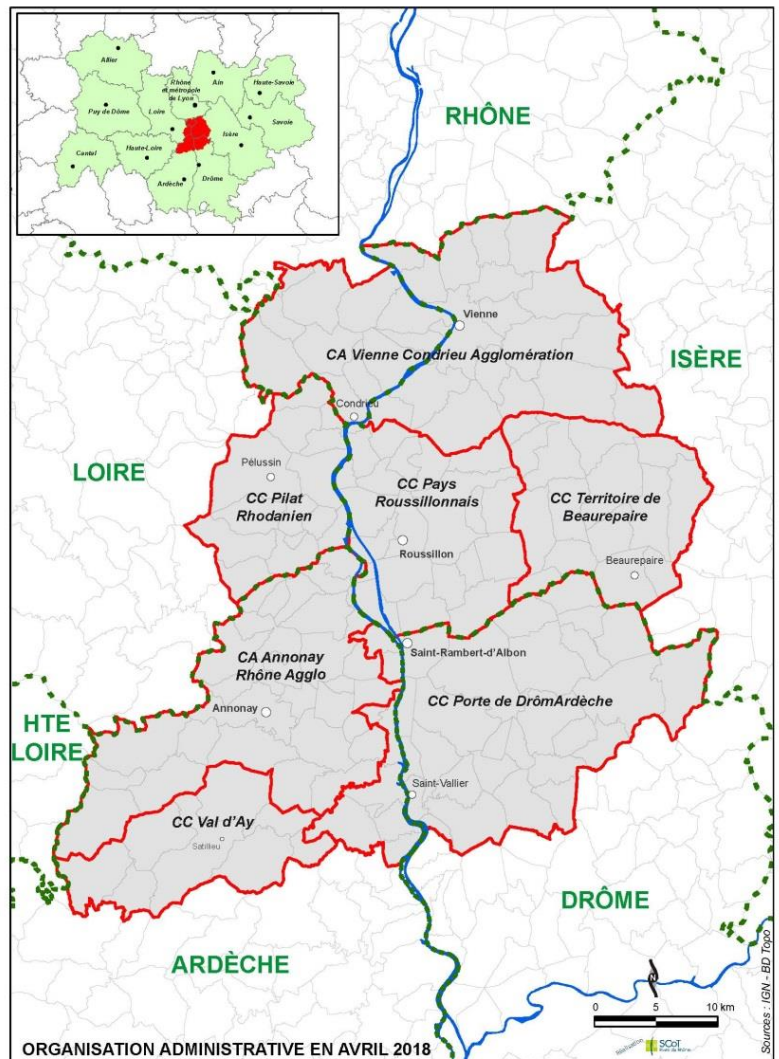
LE 26 JUIN, A AMPUIS, LES ELUS ONT DEBATTU DE L'AVENIR DES RIVES DU RHONE A HORIZON 2040

Quel avenir pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise? En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports...? De Vienne à Annonay, en passant par l'agglomération roussillonnaise, de Pélussin à Hauterives?

Les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône travaillent sur cette question depuis plusieurs années, au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme: Le Scot*.

RAPPEL

Le SCOT est un document de planification, qui définit les orientations fondamentales d'aménagement et de développement d'un territoire pour le long terme. Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec ce document



A l'occasion du conseil syndical du 26 juin, ils ont débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



C'est dans ce document « clé de voûte » que sont exprimées les grandes orientations qui guideront l'aménagement et le développement de ce bassin de vie de plus de 270 000 habitants d'ici à 2040.

Les orientations débattues sont le fruit d'une longue et régulière concertation avec les élus.

Elles se structurent autour de 2 ambitions déclinées en 4 objectifs, auxquels s'ajoutent deux focus : l'un sur la côtière rhodanienne (pour intégrer les orientations spécifiques au schéma de secteur du même nom approuvé en 2015) et l'autre sur l'agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon (pour intégrer les orientations issues du schéma d'aménagement du même nom achevé au premier semestre 2018).

LES GRANDES ORIENTATIONS DEBATTUES LE 26 JUIN 2018

Ambition 1 : Les Rives du Rhône : territoire dynamique de la moyenne vallée du Rhône

- 1.1 Mettre en synergie les dynamiques économiques
- 1.2 Améliorer les mobilités, en particulier Est-Ouest
- 1.3 Conforter un développement démographique maîtrisé
- 1.4 Organiser un développement équilibré autour de l'armature urbaine du territoire

Ambition 2 : Intensifier les efforts pour faire évoluer les modes de développement

- 2.1. Protéger les ressources indispensables au développement du territoire
- 2.2. Valoriser économiquement les ressources du territoire
- 2.3. Revitaliser les centralités par le renouvellement urbain

Les objectifs à atteindre pour la réussite du projet

Objectif 1 : Valoriser les différentes formes d'économies locales

- 1.1 Soutenir l'industrie et l'artisanat, dans un contexte de mutation économique
- 1.2 Faciliter le développement des activités tertiaires et de services
- 1.3. Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole
- 1.4. Equilibrer et stabiliser l'offre commerciale
- 1.5. Promouvoir le tourisme et la culture comme outil de développement économique du territoire

Objectif 2 : Intégrer les composantes environnementales et paysagères dans le développement du territoire

- 2.1 Positionner le paysage comme une composante à part entière du projet
- 2.2 Maintenir voire améliorer la richesse et la fonctionnalité écologique du territoire
- 2.3 Valoriser les diverses et nombreuses ressources du territoire
- 2.4 Limiter la vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et nuisances d'aujourd'hui comme de demain
- 2.5 Accompagner la transition énergétique et climatique

Objectif 3 : Améliorer les conditions d'accessibilité et de mobilité pour les habitants et les entreprises

- 3.1 Valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Améliorer les conditions d'accessibilité sur le territoire, en s'appuyant sur les infrastructures existantes et futures
- 3.3 Atténuer les nuisances du trafic routier

Objectif 4 : Offrir des logements à tous dans des cadres de vie diversifiés, tous de qualité

- 4.1 Accueillir les habitants en ville et en campagne
- 4.2 Bâtir pour tous et pour mieux vivre ensemble
- 4.3 Favoriser le renouvellement urbain et à l'adaptation du parc existant
- 4.4 Optimiser l'efficacité foncière et la qualité architecturale et urbaine des nouveaux projets d'habitat
- 4.5 Conforter l'offre de services en cohérence avec les politiques de développement résidentiel
- 4.6 Accompagner et valoriser le déploiement des infrastructures numériques

Les échanges ont porté notamment sur le logement : quels effets des nouveaux modèles de développement impulsés par le Scot sur le marché de la construction, du logement ? sur le parcours résidentiel des habitants ? sur le maintien des effectifs scolaires dans les villages ?

Il a été souligné la nécessité d'accompagner ce changement de modèle, au-delà de l'outil Scot (échanges avec les professionnels de la construction notamment).

En matière de déplacements, le souhait a été émis d'afficher plus clairement la volonté d'améliorer les liaisons Est-Ouest. Les enjeux sont forts, eu égard notamment à la situation stratégique des Rives du Rhône, entre le massif central et Grenoble.

Comme pour le logement, les élus ont insisté sur la nécessité d'accompagner les objectifs en matière de transport collectif par une offre de services efficace (cadencement des transports collectifs par route, ...).

L'appropriation du fleuve Rhône par les habitants a également été au centre des discussions.

Les élus vont poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2018 les travaux sur la traduction réglementaire du PADD en élaborant le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) et sur le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

CONTACT :

Syndicat mixte des Rives du Rhône :

04.74.48.64.71

contact@scot-rivesdurhone.com

